

AGRIMAR SARL
CAPITAL 7622.45E AGREMENT PA00106

70, route de la Marigarde
06130 GRASSE
Tél. : 04 92 42 00 84

261, route de Saint-Vallier
06530 ST-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE
Tél. : 04 93 60 83 33

SIRET 40351829300010

73, route de Draguignan
06530 PEYMEINADE
Tél. : 04 93 60 53 27

Rond Point Agora - RD 562
83440 CALLIAN
Tél. : 04 94 47 76 38

TVA INTRA FR32403518293



COOPARFUM LA MARIGARDE
XXXXXX DEVIS No DE 552609
FACTURE EUR

MAIRIE DE OPIO

06650 OPIO

VOTRE RÉFÉRENCE	REPRÉSENTANT	LIVRAISON	RÉF. CLIENT	DATE	PAGE
	Divers		80082	31/05/2014	1

LE PRESENT DEVIS, VALABLE 8 JOURS A COMPTER DE SA DATE D'EMISSION
S'ENTEND POUR COMMANDE DE L'INTEGRALITE DES MARCHANDISES DECRITES

RÉF. PDT	COLIS	DÉSIGNATION	POIDS	PRIX UNIT. H.T. €	PRIX UNIT. T.T.C. €	T / P	TOTAL T.T.C. €
AP39	3,0	RUCHE LANGS SANS INTERIEUR		79,200	95,04	2 0	285,12

C	BASE T.V.A.	T.V.A.	MONTANT T.V.A.	
1				Total T.P.F.
2	237,60	20,00	47,52	Total H.T. 237,60 E
3				Total T.V.A. 47,52 E
4				Total T.T.C. 285,12 E
5	CONDITIONS DE RÉGLEMENT			Acompte
	RÈGLEMENT A RECEPTION RELEVÉ 285,12 E			Net payer
				PAPILLON À JOINDRE À VOTRE RÉGLEMENT 285,12 E
				Client
				Doc.
				Date
				TTC
				Net

*PRODUIT UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE CONFORME AU RÈGLEMENT CE N° 8342007
Notre RIB : CRCA MOUGINS ENTREPRISES 19106 00696 00920913059 91
De convention expresse, le défaut de paiement d'une seule de nos factures ou d'une échéance entraînera, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quelles que soient les conditions de règlement accordées, l'exigibilité au titre de pénalités d'une indemnité forfaitaire de 15% des sommes réclamées, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, et cela conformément aux articles 1226 et 1152 du code civil. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Tout retour de marchandise sera effectué dans un délai de 4 jours accompagné du présent bulletin. Aucun retour pour des marchandises périssables ou vendues au détail. Garantie : notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs et se borne au remplacement ou au remboursement des produits défectueux à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes. La facture originale qui sert de garantie sera exigée. L'usage de certains produits, en particulier agricoles, doit être conforme à la décision d'autorisation de mise sur le marché.

NOS LIVRAISONS S'ENTENDENT AVEC ACCÈS CAMION 9T/DÉBALLAGE AU PIED DU CAMION